

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : OPTIBENT-1008

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA Inc.
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492
Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Additif rhéologique

Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Poussière combustible :
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Cancérogénicité : Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Poumons)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H350 Peut provoquer le cancer.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons)

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence**: Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Phyllosilicate modifié / activé

Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Les acides sulfoniques, C14-16-alcane hydroxy et C14-16-alcène, sels de sodium	68439-57-6	>= 4 - < 5
La silice cristalline (quartz)	14808-60-7	>= 2 - < 3

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Faire immédiatement vomir et appeler le médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Pas d'information disponible.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Manipuler comme un produit chimique industriel. Gardez la poussière à un minimum pour éviter la formation potentielle du mélange explosif d'air/poussière. Pas sensible à l'impact mécanique. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion	: Oxydes de carbone

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

dangereux

Oxydes de soufre

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.
Réduire au minimum la production et l'accumulation de

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

poussières.

Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Conditions de stockage
sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter

: Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
La silice cristalline (quartz)	14808-60-7	TWA (total dust)	30 mg/m3 / %SiO ₂ +2	OSHA Z-3
La silice cristalline (quartz)		TWA (respirable)	10 mg/m3 / %SiO ₂ +2	OSHA Z-3
La silice cristalline (quartz)		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO ₂ +5	OSHA Z-3
La silice cristalline (quartz)		TWA (fraction de poussière respirable)	0.1 mg/m3	OSHA P0
La silice cristalline (quartz)		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
La silice cristalline (quartz)		TWA (Poussière respirable)	0.05 mg/m3 (Silice)	NIOSH REL

Contrôles techniques et / ou pratiques de travail devraient être mis en œuvre pour maintenir l'exposition à la silice cristalline respirable en dessous de la limite d'exposition.

Autres limites d'exposition professionnelle

Description	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
inert or nuisance dust	TWA	50Millions de particules par pied cube total dust	OSHA Z-3
	TWA	15 mg/m3 total dust	OSHA Z-3
	TWA	5 mg/m3 respirable fraction	OSHA Z-3

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

	TWA	15Millions de particules par pied cube respirable fraction	OSHA Z-3
--	-----	--	----------

Mesures d'ordre technique

: Contrôles techniques et / ou pratiques de travail devraient être mis en œuvre pour maintenir l'exposition à la silice cristalline respirable en dessous de la limite d'exposition.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : A moins que le moniteur d'air montre que les niveaux de vapeurs/brumes/poussières sont inférieurs au seuil admissible d'exposition porter un respirateur correctement ajusté (approuvé NIOSH) pendant l'exposition au produit.

Protection des mains
Matériel

: Néoprène

Remarques

: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps

: Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : blanc cassé

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Non applicable

pH : 10.4, Concentration: 2 % (73 °F (23 °C)) Méthode: measured

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

Point/intervalle de fusion	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: $\geq 1,832\text{ °F}$ ($\geq 1,000\text{ °C}$)
Pression de vapeur	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
Classe d'explosibilité de poussière	: St1
Minimum Explosible Concentration	: 500 g/m ³
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: 600 - 900 kg/m ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: 770 °F (410 °C) Température inflammation nuage de poussière 734 °F (390 °C) Température inflammation couche de poussière

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

Décomposition thermique : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non classé comme danger de réactivité.

Stabilité chimique : Stable; polymérisation dangereux pas attendu

Possibilité de réactions dangereuses : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.

Matières incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Estimation de la toxicité aiguë : 3,347 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Espèce: Bovine corneal opacity and permeability assay (BCOP)

Résultat: Irritant pour les yeux.

Evaluation: Irritant pour les yeux.

Méthode: OCDE ligne directrice 437

BPL: oui

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité**IARC**

Group 1: Cancérogène pour l'Homme

La silice cristalline (quartz) 14808-60-7

Group 1: Cancérogène pour l'Homme

OSHA

OSHA a spécifiquement réglementé la cancérogénicité

La silice cristalline (quartz) 14808-60-7

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Reconnu pour être cancérogène pour l'homme.

La silice cristalline (quartz) 14808-60-7

Reconnu pour être cancérogène pour l'homme.

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques: Une inhalation prolongée de poussières de silice cristalline peut provoquer une maladie pulmonaire (silicose).

La silice cristalline a été classée comme cancérogène probable pour l'homme par le CIRC. Des études épidémiologiques suggèrent que la silice cristalline respirable a provoqué deux effets sur le système et les reins immunitaires. Les mécanismes à l'origine de ces effets ne sont pas claires et une relation dose -réponse n'a pas été déterminée.

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

Grains de poussière peuvent irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact de la peau peut irriter.

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Ingestion:

Symptômes:

L'ingestion provoquera probablement des irritations au niveau de l'appareil digestif.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons :

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques :

Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité :

Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation :

Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol**Produit:**

Mobilité :

Remarques: La bentonite est presque insoluble et présente donc une faible mobilité dans la plupart des sols

Autres effets néfastes**Produit:**Résultats des évaluations
PBT et vPvB :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

	niveaux de 0,1% ou plus.
Réglementation	40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques	Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".
Information écologique supplémentaire	: Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

EPA code (s) de déchets dangereux : Non applicable

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]

US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans CERCLA.

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Non-volatile (poids) : Donnée non disponible

US State Regulations

Massachusetts Right To Know

La silice cristalline (quartz) 14808-60-7

Pennsylvania Right To Know

Phyllosilicate -
Les acides sulfoniques, C14-16-alcane 68439-57-6
hydroxy et C14-16-alcène, sels de sodium

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

La silice cristalline (quartz) 14808-60-7

Pennsylvania Right To Know

Phyllosilicate -
9049-76-7
Les acides sulfoniques, C14-16-alcane
hydroxy et C14-16-alcène, sels de sodium 68439-57-6
9004-58-4

New Jersey Right To Know

Phyllosilicate -
Les acides sulfoniques, C14-16-alcane
hydroxy et C14-16-alcène, sels de sodium 68439-57-6
La silice cristalline (quartz) 14808-60-7

New Jersey Right To Know

Phyllosilicate -
9049-76-7
Les acides sulfoniques, C14-16-alcane
hydroxy et C14-16-alcène, sels de sodium 68439-57-6
9004-58-4
La silice cristalline (quartz) 14808-60-7

U.S.: Nombre Secret : 800963-1180
Commercial
d'Enregistrement de New
Jersey pour le produit (NJ
TSRN)

Prop. 65 de la Californie

⚠ Avertissement: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris La silice cristalline (quartz), qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

CONEG métaux lourds: Nous confirmons que nous utilisons emballage et / ou composants de l'emballage dans lequel la somme des niveaux de concentration accidentelles de plomb, le mercure, le cadmium et le chrome hexavalent ne dépasse pas 100 parties par million en poids.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Nous certifions que tous les composants de ce produit sont énumérés sur le inventaire de TSCA ou ne sont pas sujets aux conditions d'avis par 40 CFR 720 30(h).

Section 4 / 12(b) : Non applicable

Section 5 Non applicable

Liste active de l'inventaire TSCA Tous les composants de ce produit sont répertoriés comme actifs et/ou sont exemptés

DSL : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

OPTIBENT-1008

Version 2

Date de révision 07/08/2020

Date d'impression 05/18/2022

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 07/08/2020

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.